

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3172

13 décembre 2013

SOMMAIRE

Achte PMB S.à r.l.	152225	Hobevest S.A. société de gestion de patrimoine familial	152248
Aida Wedo S.A.	152225	Iroko Holdings S.A.	152217
Almalux Holding S.à r.l.	152215	ISO 4 S.à r.l.	152222
Alvisse Parc Hôtel S.A.	152225	Jing Tai S.à r.l.	152223
A.T.T. C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) Holding Lux S.A.	152233	Joclo Invest S.A.	152223
Bourmicht Invest S.A.	152222	Julius Baer Multibond	152220
Casa-Lux S.A.	152219	Julius Baer Multicash	152223
Circle EU S.A.	152254	Julius Baer Multicooperation	152218
Conexus Invest	152255	Julius Baer Multirange	152219
DBI S.A.	152255	Koonunga Holding S.A.	152220
DHC Luxembourg IV S. à r.l.	152254	Liquiditätsfluss No.2 S.A.	152224
Diogo Sàrl	152254	Merlin Entertainments S.à r.l.	152226
Duvachaïna	152253	PBW II Real Estate Feeder S.A.	152250
Eagle Investments S.à r.l.	152253	Pixou S.A.	152212
Ecologis S.A.	152255	Play City I S.à r.l.	152251
ELECTRICITE Jim GODART S.à r.l.	152256	Playground S.à r.l.	152252
Eltis	152255	PL Salvador S.à r.l.	152250
Equifax Luxembourg (No.3) S.à r.l.	152255	PNP Sci	152210
e-shelter Zurich 1 S.à r.l.	152248	Poseidon Consulting S.à r.l.	152251
Etab Engineering International S.à r.l.	152254	Potyka GmbH	152251
Etoile Atlas Capital S.à r.l.	152255	Pradera Central Konin S.à r.l.	152252
Europarc Kerpen A2 S.A.	152218	QPL Lux S.à r.l.	152249
European Energy Systems S.A.	152233	Quartz Investment S.A.	152249
European Property Fund (Holdings) Limited S.à r.l.	152254	Relax Capital Sàrl	152252
Fortezza Parent S.à r.l.	152253	Rochester Holding S.A.	152251
Fortezza Sisterco S.à r.l.	152253	Rockwall Investholding S.A.	152250
Gevaraï Properties S.A.	152224	Royal Hamilius-Parkings S.A.	152249
Haute Route	152221	SC-Concepts S.A.	152253
Helios Group Holding S.A.	152222	SCI Borghese	152252
Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold	152221	Société Financière Hôtelière S.A.	152252
Herinvest S.A.	152224	Space Liner S.A.	152256
Herinvest S.A.	152249	Xantor	152256

PNP Sci, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9420 Vianden, 15, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 5.189.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierten November.

Sind erschienen:

1.- Herr Paul PETRY, Geschäftsmann, geboren am 25. April 1962 in Ettelbrück, wohnhaft in L- 9420 Vianden, Rue de la Gare 15;

2.- Fräulein Nicole PETRY, geboren am 8. Mai 2012 in Ettelbrück, wohnhaft in L-9420 Vianden, Rue de la Gare 15, hier vertreten durch die gesetzlichen Elternvertreter Herrn Paul Petry vorgenannt und Frau Andrea Stifterova, geboren am 1. Oktober 1978, wohnhaft in L- 9420 Vianden, Rue de la Gare 15.

Welche Komponenten erklären zwischen ihnen eine privatrechtliche Familiengesellschaft luxemburgischen Rechts gründen zu wollen:

Art. 1. Zweck der Gesellschaft ist An- und Verkauf, Vermietung und Auswertung von Immobilien.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 2. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet PNP Sci.

Art. 3. Der Gesellschaftsvertrag beginnt am heutigen Tag und ist auf unbestimmte Zeit abgeschlossen.

Jeder Gesellschafter hat das Recht seine Beteiligung zu kündigen. Die Kündigung erfolgt sechs Monate im Voraus mittels Einschreibebrief an die restlichen Gesellschafter mit Wirkung zum 31. Dezember. Die Gesellschafter haben bis zum Ende des Geschäftsjahrs das Recht die Anteile des scheidenden Gesellschafters mittels Zahlung ihres Bilanzwertes an den ausscheidenden Gesellschafter zu übernehmen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Vianden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünftausend euros (EUR 5.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je fünfzig euros (EUR 50,-).

Die Anteile sind wie folgt verteilt:

1. Herr Paul PETRY, vorgenannt:

- neunzig Anteile 90

2. Fräulein Nicole PETRY, vorgenannt:

- zehn Anteile 10

Total: einhundert 100

welche voll eingezahlt wurden.

Art. 6. Die Anteilabtretungen geschehen unter Anwendung von Artikel 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches.

Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Für den Fall einer Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Die Anteile können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Sollten die Gesellschafter ihre Zustimmung diesbezüglich verweigern, so sind sie verpflichtet die Anteile selbst zu übernehmen, zu dem Bilanzwert welcher gegebenenfalls durch Expertise zu überprüfen ist.

Art. 7. Jeder Anteil gibt ein Anrecht am Gesellschaftsvermögen sowie an der Verteilung des Nettogewinns, im Verhältnis der Anteile.

Art. 8. Die Gesellschafter haften für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis der von ihnen innegehaltenen Anteile.

Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft haften die Gesellschafter für deren Schulden gemäß Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

In allen Handlungen welche Verpflichtungen der Gesellschaft beinhalten, werden die Gesellschafter versuchen von den Gläubigern eine formelle Verzichtserklärung für die persönliche Haftung der Gesellschafter zu bekommen, so dass die Gläubiger ausschließlich ihren Haftungsanspruch gegen die Gesellschaft und deren Güter geltend machen können.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod eines Gesellschafter aufgelöst.

Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines oder mehrerer Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf; sie wird zwischen den Gesellschaftern weiterbestehen, mit Ausnahme des oder der Gesellschafter welche geschäftsunfähig, in Konkurs oder zahlungsunfähig sind.

Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft. Um ihre Ansprüche geltend zu machen, müssen die ungeteilten Miteigentümer der Anteile sich gegenüber der Gesellschaft durch einen von ihnen oder durch einen gemeinsamen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Die den Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten werden mit der Anteilabtretung übertragen. Der Besitz eines Anteils bedingt automatisch die Annahme der Statuten sowie der durch die Generalversammlung rechtsgültig angenommenen Beschlüsse mit sich.

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche von den Anteilhabern, gegebenenfalls in Generalversammlung ernannt und abberufen werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft sowohl bei Gericht als auch gegenüber Drittpersonen.

Art. 11. Die Geschäftsführer berufen, so oft es die Geschäfte der Gesellschaft oder die Gesellschafter, welche mindestens ein Viertel des Kapitals vertreten, es verlangen, eine Generalversammlung ein.

Art. 12. Die Einladungen zur Generalversammlung geschehen durch Einschreibebrief an die Gesellschafter vierzehn Tage im Voraus. Sie enthalten eine Zusammenfassung der Tagesordnung.

Die Generalversammlung kann auch durch einfache mündliche Einladung und ohne die vorgesehene Frist, einberufen werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und sich rechtsgültig für die Tagesordnung einberufen erklären.

Art. 13. Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung selbst beizuhören oder kann sich durch einen Spezialbevollmächtigten vertreten lassen. Die Generalversammlung kann nur gültige Beschlüsse nehmen, wenn mindestens die einfache Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals innehaltend, anwesend oder vertreten sind.

Wenn die Generalversammlung einberufen ist um über die in Artikel 16 benannten Fälle zu bestimmen, müssen mindestens die Hälfte der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, anwesend oder vertreten sein. Sollten vorgenannte Bedingungen nicht erfüllt sein, kann die Generalversammlung neu einberufen werden und nimmt dann mit einfacher Mehrheit gültige Beschlüsse, egal wieviel Gesellschafter und Anteile anwesend und vertreten sind, dies jedoch ausschließlich über Punkte welche auf der Tagesordnung der ersten Einberufung standen.

Art. 14. Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden Gesellschafter genommen, außer solcher welche im Rahmen der Artikel 13 Absatz 2 und Artikel 16 genommen werden müssen. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann, ohne Einschränkung, soviele Stimmen abgeben, wie er Anteile innehält.

Art. 15. Die jährliche gewöhnliche Generalversammlung hört sich den Bericht der Geschäftsführung an, berät, genehmigt oder überarbeitet die Konten.

Sie genehmigt alle Geschäfte und Tätigkeiten welche die Befugnisse des oder der Geschäftsführer überschreiten. Sie bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer, ihre Vergütungen sowie die Dauer ihres Mandats.

Art. 16. Die Generalversammlung kann mit den Stimmen die Hälfte der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten Statutenänderungen, im besonderen über Kapitalerhöhungen oder -verminderungen und über die diesbezügliche Aufteilung der Anteile, die Auflösung, die Fusion oder Teilung oder Umstrukturierung der Gesellschaft in eine andere Form, sowie die Ausbreitung oder die Einschränkung des Gesellschaftszweckes beschließen.

Art. 17. Die Beschlüsse der Versammlungen werden in einem Spezialregister festgehalten, welcher durch die Gesellschafter unterschrieben wird.

Art. 18. Die Geschäftsführung führt eine regelmäßige Buchhaltung über die Geschäfte. Sie erstellt zum 31. Dezember und zum ersten Mal am 31. Dezember 2013 eine Gewinn- und Verlustrechnung. Der Nettoertrag der Gesellschaft, festgestellt durch die Gewinn- und Verlustrechnung, nach Abzug der Kosten, der

Soziallasten, der Amortisierung, stellt den zu verteilenden Nettogewinn dar. Dieser Nettogewinn wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis ihrer jeweiligen Anteile verteilt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilsinhaber, in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen (1) festgesetzt.

2) Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird Herr Paul PETRY, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

3) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9420 Vianden, Rue de la Gare 15.

Erstellt in Vianden am 30. Oktober 2013. PETRY Paul / PETRY Nicole, vertreten durch die gesetzl. Elternvertreter Herrn Petry Paul und Frau Andrea Stifterova.

Référence de publication: 2013154361/123.

(130188721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Pixou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 181.659.

STATUTS

L'an deux mille treize,

Le sept novembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "TRIPLE F LIMITED", une société de droit des îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (îles Vierges Britanniques),

représentée par Madame Sabine LEMOYE, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685,

2.- "FFF LIMITED", société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Madame Sabine LEMOYE, prénommée,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PIXOU S.A.".

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaire d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle

pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télifax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télifax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour se terminer le trente-et-un décembre deux mille quatorze.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes, pré-qualifiées, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "TRIPLE F LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- "FFF LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes pré-qualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont ainsi nommés administrateurs:

a) Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et sociales, né le 20 décembre 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

b) Monsieur René KINNEN, expert-comptable, né le 24 mars 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

c) Monsieur Gilles KRIER, employé, né le 26 novembre 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-huit.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

"REVILUX S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-huit.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEMOYE, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160318/147.

(130196844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Almalux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.751.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Almalux Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.751 and having a share capital of twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525.-) (the Company), incorporated on November 7, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of December 29, 2006 under number 2436. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 11, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 11, 2007 under number 583. The Articles have not been amended since then.

There appeared:

AlmaNed B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Nieuwland Parc 121, 2952 DB Alblasserdam, the Netherlands, registered with the Register of the Chamber of Commerce under number 51168715 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

2. Appointment of AlmaNed B.V., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;

3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;

5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint AlmaNed B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Nieuwland Parc 121, 2952 DB Alblasserdam, the Netherlands, registered with the Register of the Chamber of Commerce under number 51168715 (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Meeting further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Almalux Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.751 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) (la Société), constituée le 7 novembre 2006, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-2436 le 29 décembre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 11 décembre 2006 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-583 du 11 avril 2007.

A comparu:

AlmaNed B.V., une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Pays Bas, dont le siège social se situe à Nieuwland Parc 121, 2952 DB Alblasserdam, Pays- Bas, immatriculée auprès du Registre de la chambre de commerce sous le numéro 51168715 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de AlmaNed B.V., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
6. Divers

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

152217

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer AlmaNed B.V., une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Pays Bas, dont le siège social se situe à Nieuwland Parc 121, 2952 DB Alblasserdam, Pays- Bas, immatriculée auprès du Registre de la chambre de commerce sous le numéro 51168715, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Estimation des Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12908. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013153206/143.

(130187796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Iroko Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.604.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 8 novembre 2013

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de 5 ans au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'Assemblée constate qu'il n'y a pas de mesure à prendre en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

L'Assemblée donne pouvoir au liquidateur, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff ou à tout employé de AFC Luxembourg pour accomplir toutes formalités requises.

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

AFC Benelux

Signature

Référence de publication: 2013160079/19.

(130195969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Europarc Kerpen A2 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.729.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 14 novembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

EUROPARC KERPEN A2 SA avec siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, siège dénoncé depuis le 13 janvier 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120729,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Valérie DEMEURE, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 décembre 2013 au greffe de la VI ème Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Maître Valérie DEMEURE

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2013159963/23.

(130196553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Julius Baer Multicooperation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.963.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 21 octobre 2013 a décidé

I. de renouveler les mandats de

M. Freddy BRAUSCH

35, Avenue J. F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

M. Andrew HANGES

12, St. James's Place, GB - SW1A 1NX London

M. Martin JUFER

Hardstrasse 201, CH - 8005 Zurich

M. Jean-Michel LOEHR

15, Parc Lesigny, L-5753 Frisange

M. Thomas VON BALLMOOS

Hardstrasse 201, CH - 8005 Zürich

M. Thomas VAN DITZHUYZEN

Hardstrasse 201, CH - 8005 Zürich

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

II. de renouveler le mandat de

PRICEWATERHOUSECOOPERS Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour Julius Baer Multicooperation
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013160115/31.

(130196413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Casa-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.551.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 21. Juni 2013

Die Versammlung wählte einstimmig die folgenden Verwaltungsratsmitglieder in Ihr Amt als Verwalter für die Dauer von sechs Jahren:

- Herr Lambert JAKOBS, wohnhaft in B-4783 Sankt Vith - Galhausen Nr. 20F.
- Frau Nandy MEZZATESTA, wohnhaft in B-4783 Sankt Vith - Galhausen Nr. 20F.
- Aktiengesellschaft „ALUTHERMO“, mit Sitz in B-4790 Burg-Reuland Nr. 93B, mit Herrn Lambert JAKOBS als ständigen Vertreter.

Die Mandate enden unmittelbar nach der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2019 abgehalten wird.

Die Versammlung wählte einstimmig den nachstehenden ausscheidenden Kommissar wieder in sein Amt als Kommissar für die Dauer von sechs Jahren:

- Herr Frank PROBST, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Hauptstraße, Nr. 45.

Das Mandat endet unmittelbar nach der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2019 abgehalten wird.

Im Anschluss an diese Beschlüsse hatte sich der neue Verwaltungsrat über die Erneuerung des Mandats des delegierten Verwalters beraten.

Einstimmig wurde Herr Lambert JAKOBS als delegierter Verwalter für die Dauer von sechs Jahren ernannt. Das Mandat endet unmittelbar nach der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2019 abgehalten wird.

Référence de publication: 2013159914/23.

(130196862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Julius Baer Multirange, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 152.081.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 21 octobre 2013 a décidé

I. de renouveler les mandats de

Hermann BEYTHAN

35, Avenue J. F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

Andrew HANGES

12, St. James's Place, GB - SW1A 1NX London

Martin JUFER

Hardstrasse 201, CH - 8005 Zürich

Jean-Michel LOEHR

15, Parc Lesigny, L-5753 Frisange

Thomas VON BALLMOOS

Hardstrasse 201, CH - 8005 Zürich

Thomas VAN DITZHUYZEN

Hardstrasse 201, CH - 8005 Zürich

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

II. de renouveler le mandat de

PRICEWATERHOUSECOOPERS Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour Julius Baer Multirange
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013160116/31.

(130196412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Julius Baer Multibond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 32.187.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 21 octobre 2013 a décidé

I. de renouveler les mandats de

M. Freddy BRAUSCH
35, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
M. Andrew HANGES
12, St. James's Place, GB-SW1A 1NX London
M. Martin JUFER
Hardstrasse 201, CH-8005 Zürich
M. Jean-Michel LOEHR
15, Parc Lesigny, L-5753 Frisange
M. Thomas VON BALLMOOS
Hardstrasse 201, CH-8005 Zürich

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

II. de renouveler le mandat de

PRICEWATERHOUSECOOPERS Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour Julius Baer Multibond
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013160113/29.

(130196415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Koonunga Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 69.502.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de rassemblement général du 14 octobre 2013 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2013160134/25.

(130196305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Haute Route, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 138.906.

Haute Route («la Société») déclare que:

M. Arnold Bon, Administrateur et Délégué à la gestion journalière, a comme nouvelle adresse privée 1, rue Dicks, L-5521 Remich.

et

M. Gert van Noord, Administrateur, a comme nouvelle adresse privée 1, rue Dicks, L-5521 Remich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013160059/15.

(130196101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2727 Howald, 1, rue Pierre Wigreux.

R.C.S. Luxembourg G 45.

Bilanz zum 31. Dezember 2009

AKTIV	PASSIV
Bank	661,69
Depotkonto	4.033,27
Anlagenkonto	<u>41.988,80</u>
Total	<u>46.683,76</u>
	Übertragener Jahresüberschuss
	40.165,56
	Jahresüberschuss
	<u>6.518,20</u>
	Total
	<u>46.683,76</u>

Einnahmen und Ausgaben 2009

Ausgaben	Einnahmen
Ausgaben	0,00
Bankgebühren(2)	-5,13
Jahresüberschuss(1)	<u>6.518,20</u>
Total	<u>6.513,07</u>
	Total
	<u>6.513,07</u>

(1) davon Anlagenwertgewinn 4.176,80

(2) Bankgebühren wurden doppelt erstattet

Wirtschaftsplan 2010

Ausgaben	Einnahmen
Ausgaben 2010	400,00
Verleihung der Ehrennadel: 0	
Bankgebühren: 50	
Veschiedenes: 350	
Jahresüberschuss	<u>4.600,00</u>
Total	<u>5.000,00</u>
	Total
	<u>5.000,00</u>

Référence de publication: 2013160051/29.

(130196259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Helios Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.249.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'Administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Le 12 novembre 2013.

P. JUPILLE.

Référence de publication: 2013160063/10.

(130196557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Bourmicht Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 114.843.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 21 février 2012.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler les mandats des administrateurs et Commissaire aux comptes comme suit, pour la période expirant lors de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2018:

Conseil d'administration

- Monsieur Guy FEITE, directeur de sociétés, né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint Martin, (France) demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
- Madame Michèle FEITE, administrateur, née le 02 juin 1944 à Hussigny-Godbrange, (France) demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

- La société Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A. ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B-59942 dont le représentant permanent est M. Guy FEITE né le 22 juillet 1944 à Mont-Saint Martin, France et demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

Commissaire aux comptes

- La société Campbell Management Inc ayant son siège social Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Island et enregistrée au registre public des sociétés de B.V.I sous le numéro de registre No. 317589.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 février 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013159866/29.

(130196139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ISO 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 256, rue de Differdange.
R.C.S. Luxembourg B 170.041.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013160100/10.

(130196810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

152223

Joclo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.860.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 4 juillet 2013:

«L'Assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE des fonctions de président du Conseil d'Administration et d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, M. Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOCLIO INVEST S.A.

Référence de publication: 2013160111/15.

(130196490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Julius Baer Multicash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 36.405.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 21 octobre 2013 a décidé

I. de renouveler les mandats de

M. Freddy BRAUSCH

35, Avenue J. F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

M. Andrew HANGES

12, St. James's Place, GB - SW1A 1NX London

M. Martin JUFER

Hardstrasse 201, CH - 8005 Zürich

M. Jean-Michel LOEHR

15, Parc Lesigny, L-5753 Frisange

M. Thomas VON BALLMOOS

Hardstrasse 201, CH - 8005 Zürich

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

II. de renouveler le mandat de

PRICEWATERHOUSECOOPERS Société coopérative., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour Julius Baer Multicash

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013160114/29.

(130196414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Jing Tai S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4742 Pétange, 59, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 94.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013160108/10.

(130196371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Gevarai Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 158.848.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 octobre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013160030/15.

(130196205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Herinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 95.149.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 octobre 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen LOZIE et Joseph WINANDY, Administrateurs sortants ainsi que de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortant.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer comme nouvel Administrateur en remplacement de COSAFIN S.A.:

- JALYNE S.A.,

Ayant son siège social au 1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

représentée par Monsieur Jacques BONNIER,

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30.06.2014.

Pour copie certifiée conforme

J. WINANDY / K. LOZIE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013160067/23.

(130196505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Liquiditätsfluss No.2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.750.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160144/10.

(130196147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Achte PMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.354.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 31 octobre 2013

Les associés de la Société:

- approuvent le rapport du liquidateur;
- donnent décharge au liquidateur et au gérant unique de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- prononcent la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 31 octobre 2013;
- décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: PMB Management GmbH, 5, Neuer Jungfernstieg, 20354 Hamburg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Achte PMB S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013160530/21.

(130197462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

—
Aida Wedo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 166.589.

Par résolutions signées en date du 12 novembre 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat.
2. Acceptation de la démission de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur de catégorie C, avec effet immédiat.
3. Nomination de Alexis Bourbon, avec adresse professionnelle au 480, Avenue Louise, 1000 Bruxelles, Belgique au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôтурant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.
4. Nomination de Jérôme Demimuid, avec adresse au 62, Reckenthal, L-2410 Luxembourg au mandat d'administrateur de catégorie C, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôтурant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160533/21.

(130197149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

—
Alvisse Parc Hôtel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 135.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160537/10.

(130196929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Merlin Entertainments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.567.670,50.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.309.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) Blackstone Merlin Holdings Limited, an exempted company with limited liability existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands,

here represented by Ms. Claire GUILBERT, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2) Blackstone Capital Partners (Cayman) IV-A L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman,) Limited, 190 Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number WK-14177,

here represented by Ms. Claire GUILBERT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

3) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) IV-A L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman,) Limited, 190 Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered under number WK -14176,

here represented by Ms. Claire GUILBERT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

4) Blackstone Participation Partnership (Cayman) IV L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman,) Limited, 190 Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered under number WK-14522,

here represented by Ms. Claire GUILBERT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

5) Lancelot Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 154.227,

here represented by Ms. Claire GUILBERT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

6) KIRKBI Invest A/S, a company incorporated and existing under the laws of Denmark, having its registered office at 2, Koldingvej, DK – 7190 Billund, Denmark, and registered with the Trade and Companies Register under number 31159830,

here represented by Ms. Claire GUILBERT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

7) Merlin Entertainments Management Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and exiting under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.756,

here represented by Ms. Claire GUILBERT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and

8) Merlin Entertainments Share Plan Nominee Limited (formerly De Facto 1271 Limited), with registered office at 3, Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, United Kingdom, with registration number 5507318,

here represented by Ms. Claire GUILBERT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy-holder of appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Merlin Entertainments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 154.309 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 18 June 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1735 on 25 August 2010. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, on 19 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 100 on 16 January 2013.

The appearing parties, being all the shareholders of the Company (the "Shareholders"), representing the whole capital of the Company, requested the undersigned notary to record the following unanimous resolution:

Sole resolution

The Shareholder resolve to amend the provisions on the determination of the satisfaction of the Preferred Return on any A Ordinary Shares and the return on any A Ordinary Shares and therefore to amend article 36 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 36. Any distributions made by the Company of amounts of capital or income available for distribution in accordance with Luxembourg law, at any time and including upon the liquidation of the Company, (a "Distribution") shall be made in the following order of priority:

(a) first, to the holders of the A Ordinary Shares (in their capacity as such) until they have received in respect of the A Ordinary Shares (together with all previous Distributions made in respect of any A Ordinary Share) the aggregate Preferred Return in respect of all of the A Ordinary Shares, such payments being made pro rata to the Issue Price of the A Ordinary Shares;

(b) second, to the holders of the A Ordinary Shares (in their capacity as such) until they have received in respect of the A Ordinary Shares (together with all previous Distributions made in respect of any A Ordinary Share) the aggregate Issue Price of all of the A Ordinary Shares, such payments being made pro rata to the Issue Price of the A Ordinary Shares; and

(c) thirdly, 87.2% of the remainder of the Distribution shall be distributed to the holders of the A Ordinary Shares (pro rata to the number of A Ordinary Shares they hold) and 12.8% of the remainder of the Distribution shall be distributed to the holders of the B Ordinary Shares (pro rata to the number of B Ordinary Shares they hold), pari passu as if the A Ordinary Shares and B Ordinary Shares constituted one class of shares.

For the purposes of this Article 36:

"Currency Split" means the split specified in the terms of the A Ordinary Shares in question and in the case of the A Ordinary Shares issued on the date of Completion means 35 per cent. in sterling, 40 per cent. in Euros and 25 per cent. in US dollars; and

"Issue Price" means the issue price of the share in question (to be agreed at the time of issue) which for each A Ordinary Share shall be partly denominated in sterling (the "Sterling Issue Price"), partly denominated in Euro (the "Euro Issue Price") and partly denominated in US dollars (the "US\$ Issue Price") and the A Ordinary Shares issued on the date of Completion shall be deemed to have an Issue Price of the aggregate of £ 3.16, € 4.04 and US\$3.37 per A Ordinary Share;

"Preferred Return" means an amount equal to a yield on each currency component of the Issue Price of each A Ordinary Share calculated at the rate of 8 per cent per annum (accrued on a day-to-day basis and compounded on each anniversary of issue) and on the basis that for the purposes of calculating the Preferred Return, any Distributions in respect of an A Ordinary Share shall be treated as reducing:

(A) first, any amount of outstanding unpaid Preferred Return with effect from the date of that Distribution; and

(B) thereafter (once all amounts of outstanding unpaid Preferred Return have been satisfied) shall be treated as reducing the Issue Price of that A Ordinary Share with effect from the date of that Distribution.

(i) For the purpose of determining the satisfaction of the Preferred Return on any A Ordinary Shares and the return on any A Ordinary Shares each Distribution shall (regardless of the currency in which it is actually paid) be deemed to be made in sterling, Euro and US dollars on the basis of the Currency Split and applying the average of the foreign exchange London closing mid-rates, as published daily by the Financial Times, for each of the three Business Days immediately preceding: (i) where the Distribution is otherwise than pursuant to a Listing, the Distribution; or (ii) where the Distribution is pursuant to a Listing, the date on which a final prospectus or other admission document is published in connection with the Listing or such other earlier date as the Subscribers may agree (the "Prevailing Exchange Rate") where necessary to achieve the Currency Split.

(ii) Once the Distribution has been notionally denominated in accordance with paragraph (i) above, the deemed amounts of the Distribution in each currency (such amounts being the "Deemed Sterling Distribution", the "Deemed Euro Distribution" and the "Deemed US\$ Distribution", respectively) shall be notionally applied against the aggregate value of:

(A) in the case of the Deemed Sterling Distribution, the sterling component of the A Ordinary Shares (calculated by multiplying the number of A Ordinary Shares in issue with the same Sterling Issue Price by such Sterling Issue Price and, in circumstances where there are in issue A Ordinary Shares with differing Sterling Issue Prices, aggregating the totals, in all cases together with the Preferred Return accrued and outstanding thereon) (such aggregate amount the "Accrued Sterling Value");

(B) in the case of the Deemed Euro Distribution, the Euro component of the A Ordinary Shares (calculated by multiplying the number of A Ordinary Shares in issue with the same Euro Issue Price by such Euro Issue Price and, in circumstances where there are in issue A Ordinary Shares with differing Euro Issue Prices, aggregating the totals, in all cases together with the Preferred Return accrued and outstanding thereon) (such aggregate amount the "Accrued Euro Value"); and

(C) in the case of the Deemed US\$ Distribution, the US dollar component of the A Ordinary Shares (calculated by multiplying the number of A Ordinary Shares in issue with the same US\$ Issue Price by such US\$ Issue Price and, in circumstances where there are in issue A Ordinary Shares with differing US\$ Issue Prices, aggregating the totals, in all cases together with the Preferred Return accrued and outstanding thereon) (such aggregate amount the “Accrued US\$ Value”),

for the purposes of determining whether, from time to time, the priority payments in paragraphs (a) and (b) of this article 36 have been satisfied.

(iii) In the event that resulting from a Distribution the Deemed Sterling Distribution exceeds the Accrued Sterling Value or the Deemed Euro Distribution exceeds the Accrued Euro Value or the Deemed US\$ Distribution exceeds the Accrued US\$ Value, then the excess Deemed Sterling Distribution, Deemed Euro Distribution and/or Deemed US\$ Distribution (as the case may be) shall be notionally converted into sterling (if there remains any outstanding Accrued Sterling Value), Euros (if there remains any outstanding Accrued Euro Value) and/or US dollars (if there remains an outstanding Accrued US\$ Value) pro rata to the Currency Split (but for these purposes excluding any currency in respect of which the distribution exceeds the outstanding accrued value) applying the Prevailing Exchange Rate and notionally applied to the outstanding Accrued Sterling Value, Accrued Euro Value or Accrued US\$ Value as the case may be.

(iv) By way of illustration, the following is a worked example of the determination of the return on A Ordinary Shares:

Setup FX Rates (SPA)

£-€	1.117
£-\$	1.491

Setup FX Split

£	35.0%
€	40.0%
\$	25.0%
SUM	100.0%

Total Setup Value in Local currency

£	430,856,170
€	550,018,676
\$	458,861,821

Per Share Setup Value in Local Currency

£	3.16
€	4.04
\$	3.37

	Set-up Value (all in (£))	#	%
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV LP	395,505,332	43,774,745	32.13%
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A LP	6,231,564	689,715	0.51%
BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV A LP	17,497,468	1,936,630	1.42%
BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV LP	1,406,865	155,715	0.11%
KIRKBI A/S	446,592,970	49,429,155	36.28%
LANCELOT HOLDINGS S.à.r.l.	346,454,194	38,345,740	28.14%
MERLIN ENTERTAINMENTS SHARE PLAN NOMINEE	17,329,236	1,918,010	1.41%
TOTAL	1,231,017,628	136,249,710	100.0%

	23/07/10	Roll-up Set-up	23/07/11 1 st Anniversary	Roll-up	23/07/12 2 nd Anniversary	23/07/12 Distribution	23/07/12 Post Distribution
Preferred Return		8%		8%			
£m Total Value	430.9	34.5	465.3	37.2	502.6		
€m Total Value	550.0	44.0	594.0	47.5	641.5		
\$m Total Value	458.9	36.7	495.6	39.6	535.2		

Distribution Example I

£100m distribution – assuming FX unchanged

Local Currency	FX Split	Spot FX Rate	Dividend Local Currency	Accrued Value		
£	35.0%	1.000	35,000,000	502.6	(35.0)	467.6
€	40%	1.500	60,000,000	641.5	(60.0)	581.5
\$	25.0%	1.491	37,275,000	535.2	(37.3)	497.9

Exit Example

£2,000m pre-dilution exit equity value – assuming € weakened vs (no distribution pre-exit assumed) and assuming an exit on 23 July 2012

Local Currency	Spot FX Rate	Accrued Value (£m)	Accrued Value (£m)
£	1.000	502.6	502.6
€	2.000	641.5	320.8
\$	1.491	535.2	359.0
Sum (£M)		1,182.3	
Disposal Proceeds (£M)		2,000.0	
Value in excess of accrued A-Share value (£M)		817.7	
Thereof to B-share holders (12.8%) (£m)		104.7	
Thereof to A-share holders (87.2%) (£m)		713.0	

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Blackstone Merlin Holdings Limited, un exempted company with limited liability constitué selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré auprès du Registrar of Companies des îles Caïmans,

ici représenté par Mademoiselle Claire GUILBERT, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

2) Blackstone Capital Partners (Cayman) IV-A L.P., un limited partnership constitué selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro WK-14177,

ici représenté par Mademoiselle Claire GUILBERT, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

3) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) IV-A L.P. un limited partnership constitué selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands et immatriculée sous le numéro WK-14176,

ici représenté par Mademoiselle Claire GUILBERT, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

4) Blackstone Participation Partnership (Cayman) IV L.P., un limited partnership constitué selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands et immatriculée sous le numéro WK-14522,

ici représenté par Mademoiselle Claire GUILBERT, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

5) Lancelot Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 154 227,

ici représentée par Mademoiselle Claire GUILBERT, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

6) KIRKBI Invest A/S, une société existante sous les lois du Danemark, ayant son siège social au Koldingvej 2, 7190 Billund, Danemark, enregistré auprès du CVR sous le numéro 31159830,

ici représentée par Mademoiselle Claire GUILBERT, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

7) Merlin Entertainments Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159756,

ici représentée par Mademoiselle Claire GUILBERT, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, et

8) Merlin Entertainments Share Plan Nominee Limited (précédemment De Facto 1271 Limited), ayant comme siège social 3, Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, Royaume Uni et le numéro de registre 5507318,

ici représenté par Mademoiselle Claire GUILBERT, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varieront par la mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont toutes les associés de Merlin Entertainments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.309 (la "Société"), constituée par acte reçu de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1735, du 25 août 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 100 en date du 16 janvier 2013.

Les parties comparantes étant tous les associés de la Société (les "Associés"), représentant l'intégralité du capital de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution unanime suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier la détermination de l'exécution du Versement Préférentiel sur les Parts Sociales Ordinaires A et le rendement des Parts Sociales Ordinaires et à cet effet de modifier l'article 36 (B) (i) des statuts de la Société de la manière suivante:

Art. 36. Toute distribution effectuée par la Société des montants de capital ou de revenus disponibles pour la distribution conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, à tout moment et notamment lors de la liquidation de la Société, (une "Distribution") doit être faite en respectant l'ordre de priorité suivant:

(a) en premier lieu, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A (en cette qualité) jusqu'à ce qu'ils aient reçu concernant les Parts Sociales Ordinaires A (avec toutes les distributions faites précédemment concernant les Parts Sociales Ordinaires A) le Versement Préférentiel global concernant toutes les Parts Sociales Ordinaires A ces paiements étant faits au prorata du Prix d'Emission des Parts Sociales Ordinaires A, ce paiement étant fait pro rata au Prix d'Emission des Parts Sociales Ordinaires A;

(b) en second lieu, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A (en cette qualité) jusqu'à ce qu'ils aient reçu concernant les Parts Sociales Ordinaires A (avec toutes les distributions faites précédemment concernant les Parts Sociales Ordinaires A) le Prix d'Emission global de toutes les Parts Sociales Ordinaires A, ces paiements étant faits au prorata du Prix d'Emission des Parts Sociales Ordinaires A;

(c) en troisième lieu, quatre-vingt-sept virgule deux pour cent (87,2%) du reste de la Distribution doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A (au prorata du nombre de Parts Sociales Ordinaires A qu'ils détiennent) et douze virgule huit pour cent (12,8%) du reste de la Distribution doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B (au prorata des Parts Sociales Ordinaires B qu'ils détiennent) pari passu comme si les Parts Sociales Ordinaires A et les Parts Sociales Ordinaires B constituaient une même classe de Parts Sociales.

Pour l'application du présent article 36:

"Répartition des Devises" désigne la répartition spécifiée dans les conditions régissant les Part Sociales Ordinaires A en cause et dans le cas des Part Sociales Ordinaires A émises à la date de l'Achèvement désigne 35 pour cent en livres sterling, 40 pour cent en euros et 25 pour cent en US dollar; et

"Prix d'Emission" désigne le prix d'émission des Parts Sociales en question (à convenir au moment de l'émission) qui pour chaque Part Sociale Ordinaire A doit être en partie libellé en livres sterling (le "Prix d'Emission en Livres Sterling"), en partie libellé en euro (le "Prix d'Emission en Euro"), en partie libellé en US dollars (le "Prix d'Emission en US Dollars")

et les Parts Sociales Ordinaires A émises à la date de l'Achèvement doivent être considérées comme ayant un Prix d'Emission d'un total de £3.16, €4.04 et \$3.37 par Part Sociale Ordinaire A;

“Reversement Préférentiel” désigne un montant égal au retour sur le Prix d'Emission de chaque Part Sociale Ordinaire A calculé au taux de 8 pour cent par an (accumulé sur une base quotidienne et combiné à chaque anniversaire de l'émission) et sur la base de, pour le calcul du Reversement Préférentiel, toute Distribution concernant les Parts Sociales Ordinaires A doit être traitée comme réduisant:

(A) premièrement, tout montant de Reversement Préférentiel resté impayé à compter de la date de cette Distribution; et

(B) par la suite (une fois que tous les montants de Reversements Préférentiels restés impayés ont été satisfais) doit être traitée comme réduisant le Prix d'Emission de cette Part Sociale Ordinaire A à compter de la date de cette Distribution.

Dans le but de déterminer l'exécution du Reversement Préférentiel sur les Parts Sociales Ordinaires A et le rendement des Parts Sociales Ordinaires chaque distribution doit (quelle que soit la devise avec laquelle elle s'effectue) être considérée comme étant versée en livres sterling, euro et en US dollars sur la base de la Répartition des Devises et en appliquant la moyenne des taux de change moyens à Londres tels que publiés chaque jour par le Financial Times à chacun des trois Jours Ouvrables précédent immédiatement: (i) en cas de Distribution qui ne suit pas une Admission à la Cote, la Distribution; ou (ii) en cas de Distribution suivant d'une Admission à la Cote, la date à laquelle un prospectus final ou autre document d'admission est publié en rapport avec l'Admission à la Cote ou toute autre date antérieure telle qu'acceptée par les Souscripteurs (le “Taux de Change en Vigueur”), lorsque cela est nécessaire pour atteindre la Répartition des Devises.

(ii) Une fois que la Distribution a été libellée de manière théorique conformément au paragraphe (i) ci-dessus, les montants estimés de la Distribution dans chaque devise (ces montants étant respectivement la “Distribution Estimée en Livres Sterling”, la “Distribution estimée en Euro” et la “Distribution Estimée en US Dollars”) doivent être répartis de façon théorique en fonction de la valeur globale de:

(A) Dans le cas de la Distribution Estimée en Livres Sterling, la composante en livres sterling des Parts Sociales Ordinaires A (calculée en multipliant le nombre des Parts Sociales Ordinaires A en cause ayant le même Prix d'Emission en Livres Sterling par ce Prix d'Emission en Livres Sterling et, dans les circonstances où il y a en cause des Parts Sociales Ordinaires A avec différents Prix d'Emission en Livres Sterling, en totalisant les totaux, et dans tous les cas par le Reversement Préférentiel accumulé et à recouvrer tel que de droit) (ce montant global étant la “Valeur Accumulée en Livres Sterling”);

(B) Dans le cas de la Distribution Estimée en Euro, la composante en Euro des Parts Sociales Ordinaires A (calculée en multipliant le nombre des Parts Sociales Ordinaires A en cause ayant le même Prix d'Emission en Euro par ce Prix d'Emission en Euro et, dans les circonstances où il y a en cause des Parts Sociales Ordinaires A avec différents Prix d'Emission en Euro, en totalisant les totaux, et dans tous les cas par le Reversement Préférentiel accumulé et à recouvrer tel que de droit) (ce montant global étant la “Valeur Accumulée en Euro”);

(C) Dans le cas de la Distribution Estimée en US Dollars, la composante en US Dollars des Parts Sociales Ordinaires A (calculée en multipliant le nombre des Parts Sociales Ordinaires A en cause ayant le même Prix d'Emission en US Dollars par ce Prix d'Emission en US Dollars et, dans les circonstances où il y a en cause des Parts Sociales Ordinaires A avec différents Prix d'Emission en US Dollars, en totalisant les totaux, et dans tous les cas par le Reversement Préférentiel accumulé et à recouvrer tel que de droit) (ce montant global étant la “Valeur Accumulée en US Dollars”).

Dans le but de déterminer si, le cas échéant, les paiements prioritaires des paragraphes (a) et (b) de cet article 36 ont été exécutés.

(iii) Dans le cas où résultant d'une Distribution la Distribution Estimée en Livres Sterling excède la Valeur Accumulée en Livres Sterling ou si la Distribution Estimée en Euro excède la Valeur Accumulée en Euro ou si la Distribution Estimée en US Dollars excède la Valeur Accumulée en US Dollars, alors l'excédent de la Distribution Estimée en Livres Sterling, Distribution Estimée en Euro et/ou la Distribution Estimée en US Dollars (le cas échéant) doit être converti de manière théorique en livres sterling (s'il reste toute Valeur Accumulée en Livres Sterling en cours), euros (s'il reste toute Valeur Accumulée en Euro en cours) et/ou US dollars (s'il reste toute Valeur Accumulée en US Dollars en cours) au prorata de la Répartition des Devises (mais à ces fins en excluant toute devise à l'égard de laquelle excède la Valeur Accumulée en cours) en appliquant le Taux de Change en Vigueur et théoriquement appliqué la Valeur Accumulée en Livres Sterling en cours la Valeur Accumulée en Euro en cours ou la Valeur Accumulée en US Dollars en cours la cas échéant.

(iv) A titre d'illustration, le tableau suivant est un exemple préparé de la détermination du rendement des Parts Sociales Ordinaires A:

Taux de change initial (SPA)

£-€ 1.117

£-\$ 1.491

Répartition initiale des devises

£ 35.0%

€ 40.0%

\$					25.0%
SUM					100.0%
Valeur totale initiale en devise locale					
£					430,856,170
€					550,018,676
\$					458,861,821
Valeur initiale en devise locale par action					
£					3.16
€					4.04
\$					3.37
Initial					
Equivalent £				Valeur initiale (en (£))	#
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV LP	395,505,332	43,774,745	32.13%		
BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A LP	6,231,564	689,715	0.51%		
BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV A LP	17,497,468	1,936,630	1.42%		
BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV LP	1,406,865	155,715	0.11%		
KIRKBI A/S	446,592,970	49,429,155	36.28%		
LANCELOT HOLDINGS S.a.r.L	346,454,194	38,345,740	28.14%		
MERLIN ENTERTAINMENTS SHARE PLAN NOMINEE	17,329,236	1,918,010	1.41%		
TOTAL	1,231,017,628	136,249,710	100.0%		

	23/07/20	Roll-up 10	23/07/2011 1 er Anniversaire	Roll-up	23/07/2012 2 ème Anniversaire	23/07/2012 Distribution	23/07/12 Post Distribution
Initial							
Retour prioritaire		8%		8%			
£m Valeur Totale	430.9	34.5	465.3	37.2	502.6		
€m Valeur Totale	550.0	44.0	594.0	47.5	641.5		
\$m Valeur Totale	458.9	36.7	495.6	39.6	535.2		

Distribution Example I

£100m distribution – admettant que le taux de change reste inchangé

Devise locale	Répartition devises	Taux de change	Dividende en devise lo- cale	Valeur accumulée	
£	35.0%	1.000	35,000,000	502.6	(35.0) 467.6
€	40.0%	1.117	44,680,000	641.5	(44.7) 596.9
\$	25.0%	1.491	37,275,000	535.2	(37.3) 497.9

Distribution – Example II

£100m distribution – supposant que € faiblisse p.r. £

Devise locale	Répartition devises	Taux de change	Dividende en devise lo- cale	Valeur accumulée	
£	35.0%	1.000	35,000,000	502.6	(35.0) 467.6
€	40%	1.500	60,000,000	641.5	(60.0) 581.5
\$	25.0%	1.491	37,275,000	535.2	(37.3) 497.9

Example Sortie

£2,000m valeur de sortie de participation“pré-dilution” – supposant que € faiblisse p.r. £ (£ (supposant qu'aucune distribution «pré-sortie» ne soit réalisée) et supposant une sortie au 23-jul-12

Devise locale	Taux de change	Valeur accumulée (milliers de £)	
£	1.000	502.6	502.6
€	2.000	641.5	320.8
\$	1.491	535.2	359.0

Somme (€M)	1,182.3
Produit de la vente (€M)	2,000.0
Valeur excédent la valeur accumulée des Parts Sociales A (€M)	817.7
dont aux détenteurs des Parts Sociales B (12.8%) (€M)	104.7
dont aux détenteurs des Parts Sociales A (87.2%) (€M)	713.0

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. GUILBERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. LAC/2013/48570. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158676/410.

(130194071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

A.T.T. C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) Holding Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 153.916.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013160528/13.

(130197539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

European Energy Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.048.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth October,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of European Energy Systems S.A., (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 50.048, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 December 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 218 on 17 May 1995. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary published in the Mémorial number 1238 on 18 May 2012.

The meeting was presided by Mrs. Sara Puttemans, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

The chairman appointed as secretary Mrs. Anne-Lies Van Den Eeckhaut, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin and scrutineer Mrs. Isabelle Bastin, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders, the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares were represented at the present meeting.

III. All shareholders being present or represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

Full amendment and restatement of the Articles substantially in the form as attached to the proxy and in particular but without limitation in order to (i) only have registered shares, (ii) introduce limitations to the transfer of shares in the Company, (iii) establish increased majorities at certain shareholders decisions, (iv) modify the provisions relating to the appointment of the members of the board of directors of the Company, (v) introduce special majorities for the board of directors to take certain decisions, (v) to amend the provisions relating to the appointment of the statutory and independent auditors and (vi) application of the principle of non-interference of the directors.

After the foregoing was approved by the general meeting of the shareholders, the following resolutions were adopted unanimously.

Resolution

The meeting unanimously resolved to fully amend and restate the articles of association of the Company which shall read as follows, in particular but without limitation in order to (i) only have registered shares, (ii) introduce limitations to the transfer of shares in the Company, (iii) establish increased majorities at certain shareholders decisions, (iv) modify the provisions relating to the appointment of the members of the board of directors of the Company, (v) introduce special majorities for the board of directors to take certain decisions, (v) to amend the provisions relating to the appointment of the statutory and supervisory auditors and (vi) application of the principle of non-interference of the directors:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of "EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the Company is the study and development, building, exploitation and maintenance of all and any industrial equipment or infrastructure of any kind directly or indirectly relating to the production, marketing, distribution, transport (including via pipe line) or storage of energy, whether electrical, gas or otherwise, as well as any industrial products relating to the service to communities or enterprises including water purification and distribution. The corporation can carry out the production, marketing, distribution, transport or storage of products of these equipment or infrastructure.

The corporation has also as purpose the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations.

The Company may also act as purchaser and/or seller of electrical power and/or fuel products, including gas, either in form of wholesale or distribution.

The Company may likewise act as intermediary within the scope of its participations in view of the realization of international investment and financing projects.

The Company may in addition guarantee, grant loans or otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being a part of its group.

The purpose of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at eight million nine hundred five thousand US Dollar (USD 8.905.000) consisting of ten thousand one hundred twenty-five (10.125) shares without designation of a nominal value.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

The Company may repurchase its own shares with its available reserves and under the conditions of article 49-2 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies.

The shares repurchased by the corporation have no voting right and no right in the distribution of a dividend or a profit of liquidation.

The repurchase is based on the net corporate asset increased by an eventual non realized increased value divided by the number of shares in circulation at the time of the repurchase.

The net corporate asset is fixed by the Board of Directors on the basis of a statement established at the date of the repurchase and the eventual non realized increased value is fixed on the basis of an equitable valuation by the Board which will be confirmed by an expert if necessary.

The payment will be effected by the putting at the disposal of the price in exchange of the delivery of the issued certificates if any or by inscription in the register of shareholders.

Art. 6. Shares. The Shares are in registered form only.

A register of shareholders (each the "Shareholder" and together the "Shareholders") of the Company will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

In the event a Shareholder does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and such Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such Shareholder. The Shareholder may, at any time, change her/his/its address by means of written notification to the Company.

All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

Upon the written request of a Shareholder, registered nominative share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board members. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufructuary (usufructier) and a bare owner (nu-propriétaire), unless otherwise stipulated in the present Articles.

In case of division of legal ownership of the Shares between usufruct (usufruit) and bare ownership (nue-propriété), the Company shall immediately be informed and shall inscribe in the Shareholders' register of the Company, opposite to the number of Shares jointly owned, the name of the usufructuary and of the bare owner.

It is expressly foreseen that the ownership of each share representative of the subscribed capital may be exercised either in full ownership, or in usufruct and in bare ownership, in this latter case respectively by a shareholder called "usufructuary" and by a shareholder called "bare owner".

The rights attached to the capacity of usufructuary and conferred by each share are the following:

- social rights as a whole,
- voting rights in the shareholders ordinary and extraordinary general meetings in conformity with article 10 hereafter,
- rights to dividends,
- preferential rights of subscription of the newly issued shares in case of increase of the share capital.

The rights attached to the capacity of bare owner and conferred by each share are the ones determined by the Luxembourg common law and in particular the rights of the liquidation or of a decrease of the share capital of the Company.

The capacity of usufructuary or of bare ownership will be materialized and established in writing in the shareholder registrar:

- opposite to the name of the usufructuary, the mention usufruct-opposite to the name of the bare owner, the mention bare owner.

Art. 7. Transfer of registered shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company in accordance with the provisions of these Articles and any shareholders'agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company. Such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

In accordance with the provisions of these Articles and any shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company, the Company may also accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Limitations to the transfer of Shares.

8.1 As a general restriction, the Shares of the Company may not be pledged and the Company shall not inscribe the pledge over the Shares of the Company in the Shareholders' register of the Company.

8.2 Except in case of a permitted transfer in accordance with articles 8.11 and 8.12 below, a Shareholder wishing to transfer (the "Transferor") all or part of its Shares (the "Offered Shares") shall offer to the other Shareholders to acquire the Offered Shares (the "Offered Transfer"). During the period of the Offered Transfer, the other Shareholders have a right of preference over those Offered Shares.

8.3 The Transferor shall therefore notify the Offered Transfer, by sending a written offer (the "Offer Notice") to the other Shareholders with a copy to the Company and shall offer to the other Shareholders to acquire the Offered Shares. The Offer Notice shall state (i) the number of Offered Shares comprised in the Offered Transfer; (ii) the price under which the Transferor agrees to transfer the Offered Shares (the "Offered Price"); (iii) any other terms of the offer, including the description of all agreements that the Transferor considers entering into.

8.4 The Offered Price shall be determined by an independent audit firm (réviseur d'entreprises agréé) of international experience and repute appointed by the Transferor acting as expert. The determined valuation will be the Offered Price of the Offered Transfer.

8.5 Unless the Offered Price as determined in accordance with article 8.5 is challenged within seven (7) business days of the notification of the Offer Notice by any one of the Shareholders, it shall be final and binding on the Shareholders. If any Shareholder challenges the independent audit firm's valuation, the matter shall be referred to an independent Réviseur d'Entreprises agréé appointed by the chairman, for the time being, of Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises, which shall be independent from both, the Transferor and the other Shareholders. Such independent auditor (Réviseur d'Entreprises agréé) shall act as an expert and not as an arbitrator and his valuation shall be final and binding and shall determine the Offered Price.

8.6 The other Shareholders will have thirty (30) business days upon receipt of the Offer Notice or if the Offered Price was challenged within thirty (30) business days of the notification of the report of the independent auditor (Réviseur d'Entreprises agréé), to give written notice to the Transferor with a copy to the Company that they intend to exercise their right of preference and accept the Offered Transfer. Such notice will indicate the number of Offered Shares for which the preference right is exercised, provided that each Shareholder may accept the Offered Transfer for its entirety in case the other Shareholders do not wish to acquire the Offered Shares. The acceptance of the offer by the other Shareholder (the "Preferred Transferee") shall be binding.

8.7 If the total number of the Offered Shares accepted to be purchased by the Preferred Transferees exceeds the Offered Transfer, the Offered Shares will be sold to each of the Preferred Transferees in proportion to the number of Shares they respectively hold in the Company.

8.8 The final number of Offered Shares attributed to each Preferred Transferee and the bank account on which the Offered Price shall be paid, shall be notified by the Transferor to each Preferred Transferee (the "Preference Confirmation Notice").

8.9 The payment of the Offered Price shall be paid on the bank account indicated by the Transferor in the Preference Confirmation Notice by each of the Preferred Transferee in cash within ten (10) business days upon receipt of the Preference Confirmation Notice. Subject to the provisions of any Shareholders' agreement that may exist from time to time between the Shareholders and the Company, the Transfer of the Offered Shares to each of the Preferred Transferee shall only be effective upon receipt by the Transferor of the full Offered Price from all of the Preferred Transferees.

8.10 If the other Shareholders do not exercise their right of preference in respect of all the Offered Shares, after having been required by the Transferor or the Company to gross-up their acceptance of the Offered Transfer in case of insuf-

ficiency, the Transferor is entitled (but not obliged) and free to sell its Offered Shares by way of the first admission for trading on a regulated stock exchange ("IPO").

8.11 Notwithstanding the above, no preference right (pursuant to this article) shall apply if all the Shareholders of the Company waive such right in writing.

8.12 Moreover, the following transfers of Shares are free and the preference right provided for under articles 8.2 to 8.10 does not apply with respect to the following transferees (the "Permitted Transferee") in each case provided that (i) the Shareholder effecting such Transfer shall inform in writing the other Shareholders thereof (identifying in reasonable details all of the particulars of the Permitted Transferee), and (ii) the Permitted Transferee shall comply with the provisions of any Shareholders' agreement that may exist from time to time between the Shareholders and the Company:

- (i) in case of transfer of Shares between Shareholders;
- (ii) in case of transfer of Shares to the beneficiaries of a Shareholder; and
- (iii) in case of transfer of Shares to an immediate descendant family member (descendant en ligne directe) of the beneficiaries of a Shareholder.

Art. 9. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The Annual General Meeting is held on the third Friday of the month of June at 11.30 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the Annual General Meeting will be held on the next following business day.

In case of division of legal ownership of the Shares, both the usufructuary and the bare-owner shall be convened to any General Meetings, as provided for in these Articles. The usufructuary and the bare owner shall both receive access to all the documents to be provided to the General Meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Resolutions of the General Meeting deciding to carry forward and/or allocate to a reserve the net profits of the year shall be taken at the majority of at least ninety percent (90%) of the votes cast.

Resolutions of the General Meeting deciding on the sale or divestment, in one or more transactions, of any assets or securities of the Company whose value exceeds one hundred thousand US Dollars (USD 100,000), or authorizing the Board of Directors to take such decisions in conformity with article 12 hereafter, are taken at the majority of at least three-quarters (3/4) of the votes cast.

In case of division of legal ownership of the Shares, only the usufructuary of the Shares shall have the right to vote on all decisions of any General Meetings (whether ordinary or extraordinary) and in particular, without limitation, on any decisions relating to the appointment of the Board, the distribution of dividends and the amendment to these Articles with the exception of decisions which may affect the right of disposal of the bare owner(s) of the Shares.

In relation thereto, only the bare owner(s) shall have the right to vote at General Meetings called to take decisions on the following matters:

- (i) amendment of the corporate object of the Company;
- (ii) change in the structure of the share capital and in particular on decisions relating to (a) capital increase and any issuance of Shares or similar rights such as issuance of founder Shares, warrants, save that the preferential right of subscription shall be exercised by the usufructuary (b) change of the nominal value of the Shares, (c) reclassification and creation of new classes of the Shares in issue in the Company and burdened with usufruct, (d) capital reduction, and (e) repurchase of the Shares by the Company in the event permitted by the Companies Law and these Articles;
- (iii) any merger, demerger, liquidation or any other similar restructuring of the Company; and
- (iv) the transformation of the legal form of the Company.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going

basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice. The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. The Board has the power to perform all acts, necessary or useful to the realization of the corporate object; all powers not expressly reserved by the Law 10 August 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors and up to seven (7) directors who may but do not need not be Shareholders. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years or until his/her/its/their successor(s) is(are) elected and shall be re-eligible.

The directors may be divided into two classes, the class A directors and the class B directors.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected, pursuant the provisions of any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company, by the General Meeting at the majority of at least 90% of the votes cast.

The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members, in accordance with the provisions of any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio-conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Decisions of the Board to propose to the General Meeting to carry forward and/or allocate to a reserve the net profits of the year shall be taken by unanimous vote of the directors present or represented at such meeting.

Decisions of the Board on the sale or divestment, in one or more transactions, of any assets or securities of the Company, whose value exceeds one hundred thousand US Dollars (USD 100,000), require the prior approval of the General Meeting voting at the majorities set forth in Article 10 of these Articles.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915 in conformity with the above-mentioned article 12. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the signature of the Chairman of the Board or (ii) the joint signatures of any two directors of the Company or (iii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. In case there are two classes of directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of one class A director and one class B director.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following Annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Principle of non-interference. No director shall exercise any executive functions such as chief officer, chief financial officer, general manager or any other functions in the subsidiaries of the Company at the same time.

Art. 19. Statutory auditor(s). The Company is supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting for a term not exceeding 6 years following its (their) appointment provided that the statutory auditor(s) shall be appointed among the so-called Big Four audit firms as from the earliest of the annual General Meeting approving the 2016 annual accounts of the Company.

The Company may also be supervised by a independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), in which case article 69 of the law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings would apply. The independent auditor will be appointed by the General Meeting for a term not exceeding 6 years following its appointment provided that the independent auditor shall be appointed among the so-called Big Four audit firms as from the earliest of the annual General Meeting approving the 2016 annual accounts of the Company.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 21. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine the remainder of the annual net profits. The dividends can be paid in US dollars or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

In the event of division of legal ownership of the Shares, the usufructuary is entitled to receive all dividends which may be distributed with respect to the Shares over which he/she/it has a right of usufruct.

Art. 22. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

In the event of division of legal ownership of the Shares, the usufructuary is entitled to receive a compensation on the liquidation proceeds which may be distributed with respect to the Shares over which he/she/it has a right of usufruct following the disappearance of the usufruct.

Art. 23. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 24. Applicable law. The Law of 10th of August 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand Euro (€ 2.000.-).

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the board of meeting signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'European Energy Systems S.A., (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.048, constituée suivant un acte du 23 décembre 1994 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 218 du 17 mai 1997. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1238 du 18 mai 2012.

L'assemblée a été présidée par Madame Sara Puttemans, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin et comme scrutateur Madame Isabelle Bastin, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent document afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appartient de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée.

III. Tous les actionnaires étant présents ou représentés ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leur droit de recevoir au préalable un avis de convocation à celle-ci, permettant ainsi à l'assemblée de pouvoir valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement statuer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

Modification et refonte intégrale des Statuts substantiellement sous la forme telle qu'annexée à la procuration et en particulier, et ce de manière non limitative, afin (i) d'avoir uniquement des actions nominatives, (ii) d'introduire des limites à l'égard des cessions d'actions de la Société, (iii) d'élever les majorités à certaines décisions d'actionnaires, (iv) de modifier les dispositions relatives à la nomination des membres du conseil d'administration de la Société, (v) d'insérer des majorités spéciales afin que le conseil d'administration puisse prendre certaines décisions, (vi) de modifier les dispositions relatives à la nomination des commissaires aux comptes et réviseurs d'entreprise agréés et (vii) application du principe de non-interférence des administrateurs.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier et refondre l'intégralité des statuts de la Société comme suit, notamment et ce, de manière non limitative, afin (i) d'avoir uniquement des actions nominatives, (ii) d'introduire des limites à l'égard des cessions d'actions de la Société, (iii) d'élever les majorités à certaines décisions d'actionnaires, (iv) de modifier les dispositions relatives à la nomination des membres du conseil d'administration de la Société, (v) d'insérer des majorités spéciales afin que le conseil d'administration puisse prendre certaines décisions, (vi) de modifier les dispositions relatives à la nomination des commissaires aux comptes et réviseurs d'entreprise agréés et (vii) application du principe de non-interférence des administrateurs:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet l'étude, le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance de tous équipements industriels ou infrastructures de tous types se rapportant directement ou indirectement à la production, à la commercialisation, à la distribution, au transport (y compris par pipe-line), ou au stockage d'énergie électrique, gazière ou autre, ainsi que de tous produits industriels se rapportant au service de collectivités ou d'entreprises, et notamment l'épuration et la distribution d'eau. La Société peut procéder à la production, à la commercialisation, à la distribution, au transport ou au stockage des produits de ces équipements ou infrastructures.

La Société peut également agir comme acheteur et/ou vendeur d'énergie électrique et/ou de produits pétroliers, incluant le gaz, soit par la vente en gros soit par la vente au détail.

La Société a également pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers qui ont un objet similaire ou non au sien, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut également agir, dans le cadre de ses participations, comme intermédiaire pour la réalisation de projets d'investissements et de financement internationaux.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à huit millions neuf cent cinq mille US Dollar (USD 8.905.000) représenté par dix mille cent vingt-cinq (10.125) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tels que prescrit à l'article 21 ci-après.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le rachat se fera sur base de l'actif social net augmenté de la plus-value éventuelle non réalisée divisé par le nombre des actions en circulation au moment du rachat.

L'actif social net est déterminé par le Conseil d'Administration sur base d'une situation établie au moment du rachat alors que la plus-value éventuelle non réalisée se basera sur une juste évaluation par le Conseil d'Administration, à confirmer au besoin par un rapport d'expert.

Le paiement se fera par la mise à disposition du prix contre délivrance du (des) certificat(s) éventuellement émis ou inscription au registre des actions nominatives.

Art. 6. Actions. Les Actions sont uniquement nominatives.

Un registre des actionnaires (individuellement, l'«Actionnaire» et ensemble, les «Actionnaires») de la Société sera tenu au siège social de la Société, où tout Actionnaire pourra le consulter. La propriété des Actions nominatives sera établie par l'inscription dans ledit registre.

Si un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à laquelle l'ensemble des avis ou annonces de la Société peut être envoyé, la Société pourra émettre un avis à cet effet devant être inscrit dans le registre des Actionnaires et l'adresse de cet Actionnaire sera réputée être celle du siège social de la Société ou à toute autre adresse pouvant être inscrite de temps à autre par la Société, jusqu'à ce que cet Actionnaire fournit une adresse différente à la Société. L'Actionnaire pourra, à tout moment, modifier son adresse moyennant un avis écrit envoyé à la Société.

Toutes les communications et tous les avis devant être donnés à un Actionnaire inscrit seront réputés valablement envoyés à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

Sur demande écrite d'un Actionnaire, le(s) certificat(s) d'actions nominatives inscrites attestant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre d'Actionnaires pourra(ont) être émis avec les dénominations prescrites par le Conseil. Les certificats ainsi émis seront sous la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification déterminés par le Conseil. Ces certificats seront signés à la main ou par télécopie par deux membres du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés la Société moyennant les preuves, engagements et indemnités jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions abîmés soient remis avant que les nouveaux certificats ne soient délivrés.

Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Si une Action était détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'Action devront désigner un seul mandataire afin de représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire, sauf stipulation contraire dans les présents Statuts.

En cas de division de la propriété juridique des Actions entre l'usufruit et la nue-propriété, la Société devra immédiatement en être informée et devra inscrire dans le registre des Actionnaires de la Société, en face du nombre d'Actions détenues conjointement, le nom de l'usufruitier et du nu-propriétaire.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires, sous réserve des dispositions de l'article 10 ci-après,

- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société et d'une réduction de capital.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

Art. 7. Transfert des Actions nominatives. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société inscrite au registre des Actionnaires conformément aux dispositions des présents Statuts et de tout pacte d'Actionnaires pouvant exister de temps en temps entre les Actionnaires et la Société. Cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

Conformément aux dispositions des présents Statuts et de tout pacte d'actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société, la Société peut également accepter et inscrire dans le registre pertinent une cession sur la base de correspondances ou d'autres documents attestant l'accord entre le cédant et le cessionnaire que la Société juge satisfaisants.

Art. 8. Limites à l'égard des cessions d'Actions.

8.1 En tant que restriction générale, les Actions de la Société ne peuvent être gagées et la Société ne pourra pas inscrire le gage des Actions de la Société dans le registre des Actionnaires de la Société.

8.2 Sauf en cas de cession autorisée conformément aux articles 8.11 et 8.12 ci-dessous, tout Actionnaire souhaitant céder (le «Cédant») tout ou partie de ses Actions (les «Actions Proposées») devra proposer aux autres Actionnaires d'acquérir les Actions Proposées (la «Cession Proposée»). Durant la période de la Cession Proposée, les autres Actionnaires ont un droit de préférence sur ces Actions Proposées.

8.3 Le Cédant informera les autres Actionnaires de la Cession Proposée en leur envoyant une proposition écrite («Avis de Proposition»), et une copie à la Société, et devra proposer aux autres Actionnaires d'acquérir les Actions Proposées. L'Avis de Proposition devra indiquer (i) le nombre d'Actions Proposées comprises dans la Cession Proposée; (ii) le prix auquel le Cédant accepte de céder les Actions Proposées (le «Prix Proposé»); (iii) toute autre condition de la proposition, y compris la description de toutes les conventions que le Cédant envisage de conclure.

8.4 Le Prix Proposé sera fixé par un réviseur d'entreprises agréé indépendant d'expérience et de renommée internationales nommé par le Cédant agissant en tant qu'expert. L'évaluation déterminée sera le Prix Proposé de la Cession Proposée.

8.5 À moins que le Prix Proposé tel que déterminé conformément à l'article 8.5 ne soit contesté dans les sept (7) jours ouvrables de la notification de l'Avis de Proposition par l'un des Actionnaires, il sera définitif et contraignant pour les Actionnaires. Dans le cas où un Actionnaire contestera l'évaluation du réviseur d'entreprises agréé indépendant, la question sera renvoyée à un réviseur d'entreprises agréé indépendant nommé par le président, pour l'heure, de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de Luxembourg, qui sera indépendant vis-à-vis du Cédant et des autres Actionnaires. Ce réviseur d'entreprises agréé indépendant agira en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre et son évaluation sera définitive et contraignante et il déterminera le Prix Proposé.

8.6 Les autres Actionnaires disposeront de trente (30) jours ouvrables à compter de la réception de l'Avis de Proposition ou si le Prix Proposé était contesté dans les trente (30) jours ouvrables de la notification du rapport du réviseur d'entreprises agréé indépendant, pour aviser par écrit le Cédant, ainsi que la Société en leur envoyant une copie, de leur intention d'exercer leur droit de préférence et d'accepter la Cession Proposée. Cet avis indiquera le nombre d'Actions Proposées pour lesquelles le droit de préférence est exercé, à condition que chaque Actionnaire puisse accepter la Cession Proposée dans son intégralité au cas où les autres Actionnaires ne souhaitent pas acquérir les Actions Proposées. L'acceptation de la proposition par l'autre Actionnaire (le «Cessionnaire de Préférence») sera contraignante.

8.7 Si le nombre total des Actions Proposées que les Cessionnaires de Préférence ont accepté d'acheter, dépasse la Cession Proposée, les Actions Proposées seront vendues à chacun des Cessionnaires de Préférence proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société.

8.8 Le Cédant devra informer chaque Cessionnaire de Préférence du nombre définitif d'Actions Proposées attribué à chaque Cessionnaire de Préférence et du compte bancaire sur lequel le Prix Proposé sera payé («Avis de Confirmation de Préférence»).

8.9 Le paiement du Prix Proposé sera effectué en numéraire sur le compte bancaire indiqué par le Cédant dans l'Avis de Confirmation de Préférence par chaque Cessionnaire de Préférence dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de l'Avis de Confirmation de Préférence. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'Actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société, la Cession des Actions Proposées à chaque Cessionnaire

de Préférence ne sera effective qu'à partir du moment où le Cédant aura reçu le Prix Proposé total de la part de tous les Cessionnaires de Préférence.

8.10 Si les autres Actionnaires n'exercent pas leur droit de préférence concernant l'ensemble des Actions Proposées, après que le Cédant ou la Société leur a demandé, en cas d'insuffisance, d'augmenter ce qu'ils ont accepté de la Cession Proposée, le Cédant a le droit (mais n'est pas obligé) et est libre de vendre ses Actions Proposées par le biais d'une première admission à la négociation sur une bourse réglementée («Introduction en Bourse»).

8.11 Nonobstant ce qui précède, aucun droit de préférence (en vertu du présent article) ne sera appliqué si la totalité des Actionnaires de la Société renonce à ce droit par écrit.

8.12 De plus, les cessions suivantes d'Actions sont libres et le droit de préférence prévu par les articles 8.2 à 8.10 ne s'appliquera à l'égard des cessionnaires suivants (le «Cessionnaire Autorisé») dans chaque cas, à condition que (i) l'Actionnaire effectuant cette Cession en informe par écrit les autres Actionnaires (en identifiant de manière suffisamment détaillée le Cessionnaire Autorisé), et (ii) le Cessionnaire Autorisé respecte les dispositions de tout pacte d'Actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société:

- (i) en cas de cession d'Actions entre les Actionnaires;
- (ii) en cas de cession d'Actions aux bénéficiaires d'un Actionnaire; et
- (iii) en cas de cession d'Actions à un descendant en ligne directe des bénéficiaires d'un Actionnaire.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

En cas de division de la propriété juridique des Actions, tant l'usufruitier que le nu-propriétaire seront convoqués à toute Assemblée Générale, tel que prévu dans les présents Statuts. L'usufruitier et le nu-propriétaire ont tous deux accès à tous les documents devant être fournis à l'Assemblée Générale.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Les résolutions de l'Assemblée Générale décidant de reporter et/ou d'allouer à une réserve les bénéfices nets de l'exercice, seront adoptées à la majorité au moins des quatre-vingt-dix pour cent (90%) des votes exprimés.

Les résolutions de l'Assemblée Générale décidant la vente ou le dessaisissement, en une ou plusieurs opérations, de tout actif ou titre de la Société dont la valeur dépasse cent mille dollars américains (100.000 USD), ou autorisant le Conseil d'Administration à le faire conformément à l'article 12 ci-après, seront adoptées à la majorité au moins des trois quarts (3/4) des votes exprimés.

En cas de division de la propriété juridique des Actions, seul l'usufruitier des Actions aura le droit de voter sur l'ensemble des décisions des Assemblées Générales (ordinaires ou extraordinaires), notamment et ce, de manière non limitative, sur toute décision relative à la nomination du Conseil, la distribution de dividendes et la modification des présents Statuts, à l'exception des décisions pouvant affecter le droit de disposition du(des) nu(s)-propriétaire(s) des Actions.

À ce sujet, seul(s) le(s) nu(s)-propriétaire(s) aura(ont) le droit de voter aux Assemblées Générales appelées à statuer sur les questions suivantes:

- (i) modification de l'objet social de la Société;
- (ii) modification de la structure du capital social et notamment, sur les décisions relatives (a) à l'augmentation du capital et à toute émission d'Actions ou de droits similaires tel que l'émission d'Actions bénéficiaires, de bons de souscription,

étant entendu que le droit préférentiel de souscription devra être exercé par l'usufruitier (b) à la modification de la valeur nominale des Actions, (c) à la reclassification et la création de nouvelles classes des Actions émises de la Société et grevées d'usufruit, (d) à la réduction de capital, et (e) au rachat des Actions par la Société dans le cas permis par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts;

(iii) toute fusion, scission, liquidation ou tout autre restructuration similaire de la Société; et

(iv) la transformation de la forme juridique de la Société.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télifax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocations préalables.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique).

Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera gérée par un Conseil composé de minimum trois (3) et maximum sept (7) administrateurs, Actionnaires ou non. L'(les) administrateur(s) sera(ont) élu(s) pour une durée ne dépassant pas six ans ou jusqu'à ce que son/ses(leurs) successeur(s) soi(en)t élu(s) et il(s) est(sont) rééligible(s).

Les administrateurs peuvent être divisés en deux (2) catégories, les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représente la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la Loi sur les Sociétés de 1915).

L'(les) administrateur(s) sera(ont) élu(s), en vertu des dispositions de tout pacte d'Actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société, par l'Assemblée Générale à la majorité d'au moins 90% des votes exprimés.

Les Actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres, conformément aux dispositions de tout pacte d'Actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société, et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télifax, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature

électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra participer à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télifax, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du Conseil de proposer à l'Assemblée Générale de reporter et/ou d'allouer à une réserve les bénéfices nets de l'exercice devront être adoptées à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Les décisions du Conseil portant sur la vente ou le dessaisissement, en une ou plusieurs opérations, de tout actif ou titre de la Société, dont la valeur dépasse cent mille dollars (100.000 USD), doivent être préalablement approuvées par l'Assemblée Générale aux majorités énoncées à l'article 10 des présents Statuts.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915, sous réserve des dispositions de l'article 12 ci-avant. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature du président du Conseil d'Administration (ii) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (iii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués dans les limites des pouvoirs et de temps qui leur auront été conférés. Dans le cas où il y a deux catégories

d'administrateurs, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un administrateur de chaque catégorie.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Principe de non-interférence. Aucun administrateur ne peut exercer concomitamment un mandat comme directeur, directeur financier ou directeur général ou toute autre fonction au sein des filiales de la Société.

Art. 19. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s). Le(s) commissaire(s) est(sont) nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans maximum suivant sa(leur) nomination, à condition que le(s) commissaire(s) soi(en)t nommé(s) parmi les quatre plus grosses sociétés d'audit au plus tôt au moment de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société de 2016.

La surveillance de la Société peut également être confiée à un réviseur d'entreprises agréé, auquel cas l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises s'appliquerait. Le réviseur d'entreprises agréé sera nommé par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans maximum suivant sa nomination, à condition que le réviseur d'entreprises agréé soit nommé parmi les quatre plus grosses sociétés d'audit au plus tôt au moment de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société de 2016.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commencera le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se terminera le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 21. Affectation des Bénéfices Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pourcent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pourcent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en dollars américains ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

En cas de division de la propriété juridique des Actions, l'usufruitier a le droit de recevoir tous les dividendes pouvant être distribués à l'égard des Actions sur lesquelles il possède un droit d'usufruit.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

En cas de division de la propriété juridique des Actions, l'usufruitier a le droit de recevoir une indemnité sur le produit de la liquidation pouvant être distribué à l'égard des Actions sur lesquelles il possède un droit d'usufruit, liée à la disparition de son usufruit.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Tous les points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une résolution, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à deux mille euros (€ 2.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. PUTTEMANS, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2013. LAC/2013 /47462. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157885/832.

(130193350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

e-shelter Zurich 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.786.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160525/10.

(130197114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Hobevest S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 15.574.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 novembre 2013, Monsieur Geoffrey HUPKENS, résidant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Yves BIEWER, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera lors à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Lors de cette même assemblée générale, le mandat des Administrateurs Messieurs Geoffrey HUPKENS, Cédric JAU-QUET et Guy BAUMANN, ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une période de six ans.

Leur mandat s'achèvera lors à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 19.11.2013.

*Pour: HOBEVEST S.A. - société de gestion de patrimoine familial
Société Anonyme*

*Expert Luxembourg
Société Anonyme
Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe*

Référence de publication: 2013160071/22.

(130196780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

152249

Herinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 95.149.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, Rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2013160068/13.

(130196506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Royal Hamilius-Parkings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 181.545.

Il résulte des résolutions prises par les membres du conseil d'administration de la Société en date du 4 novembre 2013 que:

- Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 87/A, rue Colonel Montegnie, 1332 Rixensart (Belgique) a été nommé administrateur délégué de la Société pour une période se terminant à l'issue de la réunion du conseil d'administration de la Société appelé à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2018; et

- Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), demeurant au 87/A, rue Colonel Montegnie, 1332 Rixensart (Belgique) a été nommé président du conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 novembre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013160346/19.

(130196445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.362.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 91.881.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 21 octobre 2013, les associés ont pris la décision de nommer Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160341/13.

(130196469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Quartz Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 65.163.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013160342/13.

(130196152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Rockwall Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 78.233.

La soussignée déclare par la présente avoir accepté la démission de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué

de Monsieur Gerardus H. M. OSSEVOORT en date du 30 juin 2013.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

ROCKWALL INVESTHOLDING SA

Référence de publication: 2013160344/12.

(130196231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

PBW II Real Estate Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 122.139.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date du 25 juin 2013

En date du 25 juin 2013, lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société, a été décidé ce qui suit:

- de nommer la société MAZARS Luxembourg SA, établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.962, comme commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 25 juin 2013, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160307/16.

(130195995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

PL Salvador S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 178.077.

Extrait des décisions de l'Associé Unique de la Société et des décisions du conseil de gérance de la Société datées du 15 novembre 2013

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société du 15 novembre 2013 que le siège social de la Société a été transféré au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 18 novembre 2013.

Il convient également de noter que conformément aux décisions de l'associé unique de la Société du 15 novembre 2013 que Monsieur Richard Shawyer, né le 20 mai 1984 à Swindon (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 18 novembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013160319/20.

(130196042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

152251

Play City I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 155.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160322/10.

(130196065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Rochester Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 86.442.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date 18 novembre 2013 que:

1. Madame Floriana ROBBIANI, née le 6 juillet 1971 à Viganello, Suisse, résidant au Via al Rocco 13, 6962 Alonago, Suisse a été nommée administrateur de la Société et administrateur-délégué à la gestion journalière avec un pouvoir de signature individuel, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2015,

2. La Société prend acte qu'une erreur a été commise dans la date de naissance de Monsieur Francesco CUZZOCREA, administrateur, Président et administrateur-délégué de la Société.

En effet, Monsieur Francesco CUZZOCREA est né le 22 octobre 1960 et non le 22 décembre 1960.

La Société prend acte que les adresses des administrateurs et de l'administrateur-délégué reprises ci-dessous sont désormais les suivantes:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- Monsieur Patrick MOINET, 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg;
- Monsieur Francesco CUZZOCREA, Via alla Campagna 1, 6942 Porza, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160357/24.

(130195983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Poseidon Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 142.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160325/10.

(130196641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Potyka GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 32, Quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 85.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160326/10.

(130196061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Playground S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8189 Kopstal, 15, rue de Saeul.
R.C.S. Luxembourg B 75.233.

Les comptes annuels arrêtés au 14 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160323/11.

(130196523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Relax Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RELAX CAPITAL SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013160354/11.

(130196406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Pradera Central Konin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.000.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pradera Central Konin S.à r.l.

Référence de publication: 2013160273/12.

(130196181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Société Financière Hôtelière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 63.442.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 NOV. 2013.

Pour: SOCIETE FINANCIERE HOTELIERE S.A.

Société anonyme

Expert Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013160399/15.

(130196778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

SCI Borghese, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg E 4.989.

L'adresse privée actuelle de Madame Nada MIKATI, associée de la Société, est la suivante: Immeuble Al Debs, 6 ème Etage, Rue Ain Al Tineh, Quartier Ain Al Tineh, Ras Beyrouth, Beyrouth, Liban.

152253

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160388/10.

(130196722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

SC-Concepts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 141.940.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013160386/11.

(130196126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Fortezza Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.379.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160729/9.

(130197269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Fortezza Sisterco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.378.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160730/9.

(130197270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Eagle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160687/10.

(130197433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Duvachaïna, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.717.

L'adresse de Monsieur Sacha DUKAN, administrateur de catégorie A, a changé et est désormais la suivante:
7a, rue du Cygne, B-7500 TOURNAI

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Pour DUVACHAÏNA SARL

Référence de publication: 2013160683/11.

(130196954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

DHC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.075.005,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.012.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160678/10.

(130197451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Diogo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 47, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.517.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160679/10.

(130197409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

European Property Fund (Holdings) Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Novembre 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013160698/13.

(130197057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Etab Engineering International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, Place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 171.611.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160693/9.

(130196967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Circle EU S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 30.949.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160662/9.

(130197630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

152255

Conexus Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.464.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160665/9.

(130197039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

DBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 83.188.

Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160676/9.

(130197453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Equifax Luxembourg (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 151.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160692/9.

(130197625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Etoile Atlas Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 165.443.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160714/9.

(130196958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Eltis, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.635.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160709/10.

(130197336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Ecologis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160706/10.

(130197594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

ELECTRICITE Jim GODART S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 7, rue Kundel.

R.C.S. Luxembourg B 80.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE Jim GODART S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013160707/11.

(130197599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Xantor, Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 73-75, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.129.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2013

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société XANTOR S.A., tenue en date du 23 octobre 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Sont nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Jacky Talon et Madame Mireille Talon, tous deux décédés:

1. Monsieur Rui OLIVEIRA DA SILVA, né le 31 mai 1974 à Girabolhos / Seia (Portugal) et demeurant à L-2662 Luxembourg, 3 rue Henri Vannérus. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2019.

2. Monsieur Claude PETRY, né le 16/05/1983 à Luxembourg et demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 13 rue Michel Rodange. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2019.

- Monsieur Florian TALON, né le 23 avril 1975 à Levallois Perret (France) et demeurant à L-1279 Luxembourg, 5, rue Général Omar N. Bradley, est nommé administrateur de la société pour un nouveau mandat de six ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2019.

- Monsieur Rui OLIVEIRA DA SILVA, né le 31 mai 1974 à Girabolhos / Seia (Portugal) et demeurant à L-2662 Luxembourg, 3 rue Henri Vannérus, est nommé administrateur délégué de la société pour un mandat de six ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2019.

- Monsieur Florian TALON, né le 23 avril 1975 à Levallois Perret (France) et demeurant à L-1279 Luxembourg, 5, rue Général Omar N. Bradley, est nommé administrateur délégué de la société pour un nouveau mandat de six ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2019.

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, la société Prisma Consulting Sàrl ayant son siège social à L-8287 Kehlen, 41 Zone Industrielle. Son mandat débute avec la vérification des comptes au 31.12.2013 et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2019.

- L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société de 27, avenue Gde Duchesse Charlotte, L-3441 Dudelange vers 73-75, avenue Gde Duchesse Charlotte, L -3441 Dudelange.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2013160487/32.

(130196713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Space Liner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 22, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.380.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013161062/10.

(130197550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.